



Communication gouvernementale :

Tous les moyens sont-ils permis pour contrarier le mouvement populaire d'ampleur contre la réforme des retraites?

Le 26.01.2023 à 17h45, l'ensemble des fonctionnaires du ministère de la Justice (et des autres fonctions publique d'Etat semble-t-il) ont tous.tes été, avec surprise, individuellement destinataires d'un mail de M. Stanislas GUERINI, Ministre de la Transformation et de la Fonction publique.
Ce courriel a été envoyé par la messagerie de la Direction Générale des Finances Publiques.

Mais, rien à voir avec nos fiches d'impôts !

Le Ministre a "à cœur" d'informer individuellement, chaque personnel, de ses, peut-être, futurs droits à la retraite, issus d'une réforme non encore votée par nos représentants.

L'envoi de ce mail est questionnant à bien des égards.

Ce mail tombe comme un cheveu sur la soupe, dans une période de mobilisation syndicale et populaire unitaire. Son timing en est presque comique tant il est proche de la prochaine manifestation contre la réforme des retraites prévue le 31.01.23.

Ce message est d'autant plus cocasse au regard de l'agenda du Parlement qui doit étudier, courant février 2023, le projet de réforme des retraites que le Gouvernement a choisi d'incorporer au projet de loi de financement rectificative de la Sécurité sociale (PLFSSR).

Enfin, que fait le Trésor public avec nos données fiscales personnelles ?

En effet, comment se fait-il que le Ministre, CE Ministre, contacte, chaque fonctionnaire titulaire et contractuel du Ministère de la Justice, sur son mail professionnel ? Comment se fait-il que le Ministre contacte chaque contribuable au moyen des adresses personnelles enregistrées dans les bases de données du ministère des finances publiques et celles inscrites dans les comptes ENSAP des agent.es ?

Nous pouvons légitimement nous interroger sur le traitement des données personnelles opéré par les services des Finances Publiques.

M. GUERINI, Ministre de la Transformation et de la Fonction publique, votre mail, **propagande à peine voilée**, aurait-il la volonté grotesque, d'étouffer dans l'œuf la

grogne populaire bien audible, contre la réforme des retraites portée par votre gouvernement ?

Est-il acceptable d'envoyer un message politique, partisan, à des fonctionnaires en situation de travail ?

La pratique nous interroge au point que nous allons nous rapprocher de la **CNIL** et prendre conseil auprès de la **Quadrature du Net**.

Le SNEPAP-FSU appelle tous les agents du ministère de la Justice et au-delà, à **défiler contre le projet de réforme des retraites dans les cortèges prévus le 31/01/2023** et à s'associer au mouvement par tout autre moyen mis à leur disposition.

Le SNEPAP-FSU appelle chaque agent à **répondre à ce courriel**:

- en indiquant qu'il n'a nullement besoin de ce type de message, qu'il est parfaitement en capacité de se faire une idée du projet en cours par lui-même, et d'agir en responsabilité.

- en sollicitant des éclairages sur le circuit de transmission du message reçu (pourquoi un message direct de la DGFIP sur la boîte professionnelle?).

L'auto-détermination des agent.es est essentielle, et ne doit pas être contrariée par une communication gouvernementale partisane.

Chacun doit défendre sa liberté. Le SNEPAP-FSU y veille!